



Le 10 juillet 2008

Justice en milieu de travail

Notre équipe de négociation nationale a rencontré l'équipe de Postes Canada du 7 au 10 juillet.

Au cours de la rencontre, nous avons discuté des modifications que l'AFPC propose d'apporter à la procédure de règlement des griefs, soit à l'article 19. Un groupe de travail, mis sur pied à cet effet, doit faire un compte rendu aux membres de la table de négociation à l'occasion de la ronde prévue le 20 août.

L'employeur a présenté une version modifiée de l'Appendice M en vue de son renouvellement. L'Appendice traite de la situation de changement perpétuel à Postes Canada. Votre équipe de négociation verra à ce que le programme soit mis à jour comme il se doit et à ce qu'il continue d'être financé adéquatement. Les discussions se poursuivent à ce sujet.

L'employeur a aussi présenté sa proposition sur le congé pour obligations familiales et le congé de deuil. Nous sommes d'avis que la définition actuelle de « famille » dans les articles relatifs à ces deux congés est trop restrictive et que leur durée ne permette pas aux employées et employés de s'absenter pendant le temps dont ils ont besoin pour s'occuper d'être chers ou pour vivre leur deuil. Nous sommes déterminés à faire en sorte que les employées et employés bénéficient du temps dont ils ont besoin. Les discussions se poursuivent à ce sujet.

L'employeur a aussi présenté sa proposition visant les dispositions sur les crédits de congé annuel. Elle se lit comme suit :

40.02 Crédits

- e) sept (7) semaines de congé annuel dans le cas des personnes qui ont complété vingt-huit (28) années d'emploi continu à compter du 31 mars 2009; ~~sept (7) semaines par année de congé annuel si elle a complété vingt-huit (28) années d'emploi continu;~~

Votre équipe de négociation a d'emblée rejeté la proposition. En effet, selon cette proposition, après le 31 mars 2009, toute personne qui a 28 années d'emploi continu à son actif n'aura pas droit à une septième semaine de congé.

Des travailleuses et travailleurs d'autres syndicats ont réussi à préserver leurs droits en matière de congé annuel et nous voulons faire de même. L'équipe n'est d'ailleurs pas prête à accepter de concessions. Elle continuera de lutter pour un milieu de travail juste et pour la protection des droits au chapitre des congés annuels.

Au cours de la prochaine ronde, nous poursuivrons les discussions sur les avantages.

Les parties se réuniront de nouveau du 22 au 25 juillet.

**L'AFPC et le SEPC à Postes Canada
Ensemble, nous sommes plus forts**